

Blohorn

— A V O C A T S —

EXPERTISE ET STRATÉGIE
DROIT SOCIAL



Parcours Thématique

8 Formations (en visio) pour devenir
un expert en **Droit Social & RH**

Une offre
totalement
personnalisable

Session 1

Optimisation et gestion des heures supplémentaires

Jeudi 22 Juin (9h - 12h)

Session 2

Avantages en nature et frais professionnels, adopter les bonnes pratiques pour minimiser le risque

Merid 11 Juillet (9h - 12h)

Session 3

Le forfait jours : mise en œuvre et suivi pratique

Jeudi 07 Septembre (9h - 12h)

Session 4

Mettre en oeuvre la nouvelle convention collective de la métallurgie

Jeudi 05 Octobre (9h - 12h)

Sujets 2023

à partir de

320€ HT / session

(en visioconférence)

Session 5

Les bons réflexes face à une déclaration AT ou une demande de reconnaissance de MP

Jeudi 19 Octobre (9h - 12h)

Session 6

Accord d'intéressement / prime de partage de la valeur : maîtriser ces outils en 2023

Jeudi 09 Novembre (9h - 12h)

Session 7

Conformité des régimes de prévoyance lourde et frais de santé : comment s'assurer du bénéfice des exonérations ?

Jeudi 23 Novembre (9h - 12h)

Session 8

Anticiper pour savoir faire face à un contrôle URSSAF

Mardi 12 Décembre (9h - 12h)

Parcours Thématique en quelques mots...

Les Avantages de Blohorn Formations :

- Tous les animateurs Blohorn Avocats sont formés aux dernières techniques d'animation
- Chaque session est interactive et permet à chacun de poser les questions relatives à son entreprise
- Des mises en situation pratiques illustrent l'ensemble des points abordés
- Un diaporama est livré à chaque formation

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Exposé / Echanges d'expériences
- Tour de table (en fonction du nombre de participants) / Diagnostic préalable / Test de validation des connaissances
- Adaptation de l'animation en fonction des retours des participants au diagnostic préalable et au tour de table
- Diaporama au format électronique

Infos pratiques :

- Toutes les formations sont dispensées en visioconférence et la connexion est possible 15min avant le début de la session
- Blohorn Formations étant certifié Qualiopi l'ensemble des sessions dispensées par Blohorn Avocats peuvent faire l'objet d'une prise en charge par votre organisme de formation
- Nos salles sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous afin d'étudier les possibilités d'adaptation particulières

// Une offre personnalisable

Parcours Thématique est un service de formations imaginé par les équipes Blohorn Avocats pour permettre aux **chefs d'entreprises, responsables de service RH, collaborateurs spécialisés en Droit Social, ou experts-comptables** de se former en continu sur des thèmes essentiels à la gestion des Ressources Humaines. Ce cursus entièrement en ligne et adaptable aux besoins de chacun, vous permet de participer à partir de **320€ HT la session !**

Pack Progression (à partir de 4 sessions)

320€ HT / session

soit 2560€ HT au lieu de 3600€ HT

Pack 3 sessions (au choix)

330€ HT / session

soit 990€ HT au lieu de 1350€ HT

Pack 2 sessions (au choix)

390€ HT / session

soit 780€ HT au lieu de 900€ HT

Marie Doussot votre contact privilégié

pour personnaliser votre pack :

06 40 97 08 47 / conseilpole12@cabinet-blohorn.fr



// Optimisation et gestion des heures supplémentaires

La durée du travail est un enjeu crucial pour l'entreprise : outil d'optimisation, de fidélisation mais aussi générateur de risque pour l'entreprise. Il est primordial de connaître, comprendre, optimiser et trouver des solutions adaptées à chaque entreprise concernant la durée du travail des salariés tout en protégeant la Société des risques contentieux. Cette formation répondra aux questions que vous vous posez concernant les heures supplémentaires et leur optimisation.

Contenu de la formation :

I- Le cadre légal

- Le décompte du temps de travail et la gestion des heures supplémentaires
- Comprendre les différences entre les heures complémentaires et les heures supplémentaires
- Le contingent d'heure supplémentaires
- Durées maximales du travail et des conséquences de leurs dépassements
- Les différents risques en lien avec les heures supplémentaires et les heures complémentaires et la mise en place d'outil d'encadrement
- Le régime social et fiscal des heures supplémentaires

II- Les différentes solutions d'optimisation

- Le rappel des modalités de négociation dans les entreprises
- Les négociations possibles sur les heures supplémentaires :
 - Majoration
 - Volume d'heures pouvant être réalisées
 - Durée maximale

Objectifs :

- Connaître le cadre juridique des heures supplémentaires avec les évolutions légales et jurisprudentielles
- Savoir comment sécuriser l'application et la mise en œuvre en paie des heures supplémentaires
- Trouver des solutions d'optimisation des pratiques et de gestion des risques

// Avantages en nature et frais professionnels, adopter les bonnes pratiques pour minimiser le risque

Parce qu'elle détermine son régime juridique, la qualification d'avantage en nature ou de frais professionnel est essentielle !

Comment distinguer les avantages en nature des frais professionnels ? Comment les évaluer et quel traitement opérer en paie ?

Adopter de bonnes pratiques et savoir identifier les pièges permet à l'entreprise de minimiser le risque de redressement en cas de contrôle URSSAF.



Contenu de la formation :

I- Définir les avantages en nature et leur évaluation

- Nourriture : Repas gratuit / Cantine / Titres restaurant
- Logement mis à disposition du salarié : logement gratuit, participation du salarié
- Véhicules de l'entreprise/personnel : coût pris en charge par l'employeur, participation du salarié
- Outils liés aux nouvelles technologies (mobiles, smartphones, ordinateurs portables...)
- Cadeau d'entreprise ou du CSE : quelle législation ?

- Réduction sur les produits fabriqués par l'entreprise
- Avantages en nature et bulletin de paie : quel traitement ?
 - Comment prendre en compte un avantage en nature ?
 - Règles d'évaluation : évaluation forfaitaire ou réelle
 - Cas particulier des dirigeants d'entreprises
- URSSAF et avantages en nature : analyse de la jurisprudence récente

II- Indemniser les frais professionnels

- Analyser la notion de frais professionnels en prenant en compte l'entrée en vigueur du bulletin officiel de la sécurité sociale (BOSS)
- Méthodes d'indemnisation : frais réels ou forfait ?
- Identifier les différents types de frais et leurs règles : Nourriture (primes de panier, titres restaurant, cantine, forfaits...)/ Logement / Transport et prime de transport (obligation de prise en charge) / Cas spécifique du télétravail Grand déplacement / Mutation (déménagement, indemnité d'hébergement provisoire)
- URSSAF et frais professionnels : analyse de la jurisprudence récente
- Focus sur la déduction forfaitaire
- Frais professionnels et bulletin de paie

Objectifs :

- Connaître les aspects juridiques et savoir traiter en paie les avantages en nature et les frais professionnels.
- La réglementation est précise et exigeante, les contrôles URSSAF le démontrent.
- Cette formation permet à ses participants de savoir :
 - Distinguer précisément frais professionnels et avantages en nature
 - Respecter la législation applicable aux avantages en nature et frais professionnels
 - Adapter leurs pratiques en conformité avec le BOSS et identifier les tolérances de l'URSSAF.



// Le forfait jours : mise en œuvre et suivi pratique

Mis à l'épreuve par des juges de plus en plus attentifs et rigoureux quant à son suivi, le forfait jours paraît néanmoins convenir à un certain équilibre entre le personnel encadrant autonome dans l'organisation de son temps de travail et le dirigeant soucieux d'échapper à la législation relative aux heures supplémentaires. Mais comment parvenir à répondre aux nouvelles exigences des juges nationaux et européens ? Comment sécuriser la mise en œuvre d'une convention de forfait en jours ? Et quels sont les outils RH à mettre en œuvre afin de sécuriser la relation contractuelle ?

Contenu de la formation :

I- Les conditions de validité du dispositif

- L'accord collectif et son contenu
- La convention individuelle de forfait jours

II- La conformité avec la jurisprudence européenne

- La notion de durée du travail raisonnable
- L'obligation de suivi du temps de travail de l'employeur d'un Etat membre de l'UE. Quel périmètre ?

III- Les caractéristiques de la convention de forfait jours

- Les salariés concernés
- Décompte des jours travaillés
 - Incidence des jours conventionnels
 - L'entrée et sortie en cours de périodes
 - Les absences
 - Les jours de repos
- Les spécificités en paie

Annexe : suivi de la charge de travail

Objectifs :

- Connaître les dernières évolutions légales et jurisprudentielles en la matière ;
- Sécuriser les pratiques dans l'application et la mise en œuvre du forfait-jours ;
- Savoir faire le bilan annuel du forfait-jours et le prévisionnel pour l'année suivante.

// Mettre en oeuvre la nouvelle convention collective de la métallurgie

La convention collective de la métallurgie est refondue en profondeur par un avenant du 7 février 2022. Cette refonte apporte d'importantes modifications et notamment en termes de classification.

Aussi, une bonne appréhension des nouveautés est nécessaire pour pouvoir mettre en œuvre les modifications au sein de l'entreprise au plus tard au 1er janvier 2024. Une présentation des modifications aux salariés sera nécessaire pour préserver le climat social. Les nouveautés impactant la prévoyance, n'attendent pas et entreront en vigueur dès le 1er janvier 2023 !



Contenu de la formation :

I- Les contrats de travail dans la métallurgie et leurs spécificités liés à l'embauche

- Le contrat de chantier
- La mensualisation
- Le contrat de travail à durée déterminée
- La classification du salarié

II- Le temps de travail et ses aménagements

III- Les différents éléments de rémunération

- Les salaires minima
- Les déplacements : temps de trajet, de transport, de voyage, grand déplacement, petit déplacement
- La majoration pour ancienneté
- Les heures supplémentaires
- Les jours fériés, les dimanches et le travail de nuit
- Les frais professionnels
- La gestion de la suspension du contrat de travail

IV- La fin de la relation contractuelle

- La garantie de fin de carrière des ouvriers

V- La protection sociale complémentaire

- L'accord du 7 février 2022 et l'avenant du 1er juillet 2022 relatif à la gouvernance et aux garanties contributives et non-contributives du régime de protection sociale complémentaire de la branche de la métallurgie

Objectifs :

- Perfectionner ses connaissances et ses pratiques de la paie dans la métallurgie
- Connaître et contrôler le respect de la réglementation de la paie dans la métallurgie
- Reconnaître et corriger les anomalies
- Savoir optimiser les charges de personnel

// Les bons réflexes face à une déclaration d'accident du travail ou une demande de reconnaissance de maladie professionnelle

Les règles relatives aux procédures en lien avec les accidents du travail et les maladies professionnelles ont évoluées avec le décret du 23 avril 2019. Cette thématique est en perpétuelle évolution aussi bien législatives que jurisprudentielles. De nombreuses questions peuvent se poser : pourquoi et comment émettre des réserves ? comment et dans quels délais contester la reconnaissance d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle ? quelles conséquences pour l'entreprise ?



Contenu de la formation :

Propos introductifs

Rappel des notions d'accident du travail et de maladie professionnelle et réflexion sur l'obligation de sécurité de l'employeur.

I- Les étapes à partir de l'annonce jusqu'à la reconnaissance des AT/MP

- La déclaration
- Les réserves à émettre : Quel Intérêt ? Quels sont les moyens pour les motiver ? Quels sont les délais ?
- La phase d'instruction (procédure, délai, piège à éviter...)

- La décision implicite de reconnaissance d'un AT/MP
- La rechute : quelle est sa signification ? Existe-t-il une procédure particulière ?
- Les conséquences financières pour l'entreprise

II- La prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

- La mise en place et mise à jour du DUER
- La formation des salariés
- La délégation de pouvoir

III- Les dernières évolutions

- Covid-19 : reconnaissance d'une maladie professionnelle
- La gestion de l'accident du travail du salarié en situation de télétravail

IV- La faute inexcusable à la lumière de la Cour de Cassation

- La conscience du risque et l'obligation d'information et de prévention de l'employeur
- Le malaise au cours de l'entretien préalable : faute inexcusable ?
- La définition restreinte du préjudice d'agrément
- L'obligation pour l'employeur de s'acquitter des majorations de rente et des indemnités versées à la victime ou à ses ayants droits

Objectifs :

- Maîtriser les procédures et délais de déclaration et d'instruction des accidents du travail et maladies professionnelles
- Connaître les conséquences des accidents du travail et maladies professionnelles pour l'entreprise

// Accord d'intéressement / prime de partage de la valeur : maîtriser ces outils en 2023

La loi dite « pouvoir d'achat » du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat met en place divers mécanismes visant à limiter l'impact de l'inflation sur le budget des foyers.

L'un des engagements du Gouvernement est la généralisation du partage de la valeur à tous les salariés en le dynamisant. Aussi, l'accord d'intéressement peut désormais être conclu pour une durée de 1 à 5 ans et peut sous certaines conditions être conclu par voie de décision unilatérale de l'employeur.

Bien comprendre les différences entre l'accord d'intéressement et la prime de partage de la valeur permettra d'utiliser le dispositif qui correspond le plus aux besoins de l'entreprise et de ses salariés et ce dans un contexte où le partage de la valeur devrait devenir obligatoire dans les entreprises de 11 à 49 salariés.



Contenu de la formation :

I- La procédure classique de mise en place de l'accord d'intéressement

- Les partenaires à la négociation
- La procédure de dépôt

II- Les apports de la loi du 16 août 2022

- Vers une dématérialisation de la rédaction de l'accord ou de la DUE d'intéressement
- La durée de validité de l'accord ou de la DUE d'intéressement
- Les conséquences en termes d'exonérations

III- Les précisions issues du décret du 14 février 2023 portant applications de la loi du 16 août 2022

- Le code d'authentification des accords pré-validés

IV- Vers un élargissement des mécanismes de l'épargne salariale ?

- Un dispositif bientôt plus accessible à toutes les entreprises afin d'encourager le recours aux dispositifs de partage de la valeur ?
- L'assouplissement envisagé des règles de franchissement du seuil de 50 salariés menant à la mise en place obligatoire de la participation
- L'inscription possible de la prime de partage de la valeur dans le domaine de l'épargne salariale

Objectifs :

- Identifier les nouveautés en matière d'intéressement et de partage de la valeur entre les salariés
- Connaître le détail de l'application du régime fiscal et social lié à l'intéressement



// Conformité des régimes de prévoyance lourde et frais de santé : comment s'assurer du bénéfice des exonérations ?

La prévoyance collective, notamment les garanties couvrant la santé et la prévoyance lourde (décès, incapacité, invalidité), fait majoritairement l'objet de contrats collectifs qu'une entreprise peut souscrire, pour couvrir l'ensemble ou une catégorie bien définie de ses salariés. Il est primordial de maîtriser l'environnement juridique de la prévoyance collective afin d'être en mesure de mettre en place ces régimes de manière sécurisée pour s'assurer du bénéfice des exonérations.

Contenu de la formation :

I-Rappels des obligations de l'employeur concernant les régimes de prévoyance et de frais de santé

- Les obligations conventionnelles et légales
- Sécuriser l'acte fondateur
- Savoir décrypter le contrat et les notices et définir les parties prenantes

II- La mise en conformité des régimes de prévoyance et de frais de santé

- Respecter le caractère collectif du régime : les différentes catégories objectives
- Respecter le caractère obligatoire du régime : gestion des cas de dispense
- Connaître les limites d'exonération des régimes
- Suspension de contrat et acte fondateur : Sanction en cas d'absence de mise en conformité
- Modification et dénonciation du régime

Objectifs :

- Maîtriser les mises en conformité à effectuer pour s'assurer du bénéfice des exonérations sur les cotisations aux régimes de prévoyance et frais de santé
- Connaître les conséquences de l'absence de régimes conformes aux attentes



// Anticiper pour savoir faire face au contrôle URSSAF

Le contrôle Urssaf est toujours un moment stressant pour le chef d'entreprise. La fréquence des redressements l'explique. La matière est complexe. En connaissant mieux les étapes et les suites à donner au contrôle, les entreprises peuvent mieux se préparer et l'anticiper. L'objectif de cette formation est de rappeler ces différents points pour désacraliser le contrôle Urssaf.

Contenu de la formation :

I-Rappels de la procédure de contrôle Urssaf

- Les différents délais
- Comment bien préparer le contrôle
- L'information de l'employeur quant au contrôle à venir
- Les modalités de contrôle
- Les préalables au contrôle Urssaf
- Les personnes admises lors du contrôle

II- Comment bien se préparer à un contrôle Urssaf et réagir après contrôle ?

- Anticiper les risques encourus
- Les pouvoirs du contrôleur Urssaf
- Les observations et les réponses de l'employeur,
- Les demandes de réduction des pénalités et majorations
- Quelle stratégie de contestation ? Quels moyens de défense ?

Objectifs :

- Maîtriser les étapes du contrôle Urssaf pour mieux les appréhender
- Savoir anticiper les risques encourus lors du contrôle Urssaf
- Connaître les suites du contrôle Urssaf : savoir réagir à la lettre d'observations et contester les redressements



Blohorn Formations

Avec plus de 2000 sessions de formation en droit social dispensées ces 20 dernières années, BLOHORN Formations est un des acteurs majeurs de ce marché.

Grâce à notre méthodologie et nos supports pratiques, les participants donnent la **note de satisfaction de 4.7/5.**

Blohorn

— A V O C A T S —

EXPERTISE ET STRATÉGIE
DROIT SOCIAL

Parcours Thématique

“Progresser ensemble pour gagner en autonomie”

Contact privilégié :

06 40 97 08 47

conseilpole12@cabinet-blohorn.fr